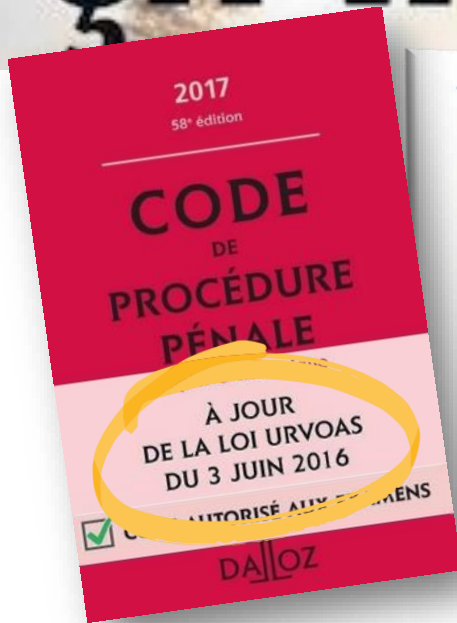


# PROCÉDURE PÉNALE

## ÇA VA MAL FINIR!



15 novembre 2016

### Loi renforçant la lutte contre le crime organisé

La loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale a été promulguée (Journal Officiel du 4 juin 2016).

Principales mesures concernant le ministère de la Justice : simplification des procédures et renforcement des garanties pour le justiciable.

#### Objectifs et enjeux du texte

##### 3 objectifs :

1. renforcer l'efficacité de la lutte contre la criminalité organisée et notamment le terrorisme
2. renforcer les garanties au cours de la procédure pénale, spécialement au cours de l'enquête et de l'instruction, afin de rendre notre procédure totalement conforme aux exigences constitutionnelles et européennes
3. procéder à des simplifications, à tous les stades de la procédure, qui faciliteront le travail des enquêteurs et des magistrats. Ces dispositions seront complétées par des simplifications par voie réglementaire et des préconisations pratiques diffusées par circulaire.

**RENFORCER**  
LES GARANTIES DES  
PROCÉDURES POUR  
LE JUSTICIABLE

**SIMPLIFIER**  
LES RÈGLES  
DE PROCÉDURE  
PÉNALE

**La loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale entre en vigueur ce jour. Désormais ....**

Toute personne gardée à vue ou retenue a le droit de communiquer avec l'une des personnes

- Avec laquelle elle vit habituellement ou l'un de ses parents en ligne directe.
- L'un de ses frères et sœurs ou son curateur ou son tuteur.
- L'employeur.
- L'autorité consulaire.



Cette communication se fera par téléphone, par écrit ou à l'occasion d'un entretien ne pouvant excéder 30 minutes sauf si ce contact est incompatible avec la mesure en cours ou s'il est susceptible de provoquer la commission d'une infraction.

## LA SIMPLIFICATION PROCEDURALE selon les parlementaires et les magistrats

À revoir **URGEMMENT** tant elle est inapplicable en l'état actuel !

Avec, en plus, à gérer un Logiciel de Rédaction inadapté qui sera mis à jour ultérieurement, alourdissant considérablement le travail des enquêteurs.

